



# **QUELQUES INITIATIVES AYANT PERMIS L'INSTITUTIONNALISATION DE L'ÉCONOMIE SOCIALE AU QUÉBEC : RÔLE CENTRAL DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ET RÔLE ESSENTIEL DE L'ÉTAT**

**Deuxième partie**

## **Les conditions préalables à l'institutionnalisation de l'économie sociale à partir des années 1980**

**Document préparé par**

**Marguerite Mendell, responsable du CAP Financement de l'ARUC-ÉS**

**Ralph Rouzier, professionnel de recherche<sup>1</sup>**

**Université Concordia**

**Version du 22 juin 2004 mise à jour le 6 décembre 2006**

---

<sup>1</sup> Nous remercions Benoît Lévesque (Université du Québec à Montréal) et Marie-Hélène Méthé (Chantier de l'économie sociale) pour leurs commentaires et suggestions.

Droits d'auteur © 2008, le Centre canadien pour le renouveau communautaire (CCRC) au nom de BC-Alberta Social Economy Research Alliance (BALTA)

Pour plus d'information, veuillez contacter BC-Alberta Social Economy Research Alliance, PO Box 1161, Port Alberni, BC, V9Y 7M1, (tél.) 250-723-2296

Site Web : [www.socialeconomy-bcalberta.ca](http://www.socialeconomy-bcalberta.ca)

Courriel : [balta@xplornet.com](mailto:balta@xplornet.com)

## Information sur les auteurs

**Marguerite Mendell** est directeur adjoint et professeur agrégé de l'École des affaires publiques et communautaires à l'Université Concordia et directeur de l'Institut Karl Polanyi d'économie politique, l'Université Concordia. Ses travaux de recherche et d'enseignement sur l'économie sociale, les stratégies d'investissement alternatives, le développement communautaire économique comparative, la politique publique comparée, histoire de la pensée économique, et la démocratie économique.

**Ralph Rouzier**, au moment de la production de ce rapport, était un candidat au doctorat en sociologie à l'Université du Québec à Montréal.

Ce document fait partie du programme de recherche de BC-Alberta Social Economy Research Alliance (BALTA). Il est rendu possible grâce au soutien financier du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH).



Social Sciences and Humanities  
Research Council of Canada

Conseil de recherches en  
sciences humaines du Canada

Canada

## **Les conditions préalables à l'institutionnalisation de l'économie sociale à partir des années 1980**

Diverses initiatives qui concernent la fiscalité, des programmes, la législation, les formes de régulation, le niveau institutionnel, la société civile et la recherche-action ont constitué des conditions préalables à l'institutionnalisation de l'économie sociale à partir des années 1980. Nous les présentons au moment de leur apparition et selon les catégories retenues.

### **Fiscalité**

- En 1983, au moment de la création du Fonds de solidarité FTQ, des crédits d'impôt de 35 %, aux niveaux provincial et fédéral, sont autorisés pour les investissements dans ce fonds de travailleurs. En 2006, les crédits d'impôt sont de 15 % pour chacun des paliers provincial et fédéral, pour un maximum de 750 \$ chacun, tant pour le Fonds de solidarité que pour *FondAction* de la CSN<sup>2</sup>.

- Le gouvernement du Québec a créé le Régime d'investissement coopératif (RIC) en 1985. Cette mesure assortie d'un avantage fiscal permet aux membres et aux employés d'une coopérative d'investir dans leur entreprise au moyen de parts privilégiées. La déduction maximale est alors de 150 %. De 1995 à 2001, les travailleurs ont investi plus de 280 M\$ en capitaux propres dans 250 coopératives<sup>3</sup>. La déduction fiscale de 125 % accordée en vertu du RIC s'effectue dans le calcul du revenu imposable au niveau provincial. Cette déduction ne peut pas excéder 30 % du revenu total de l'investisseur et peut être reportée dans les cinq années suivantes. Pour les coopératives de travailleurs actionnaires, le plafond est de 165 %.<sup>4</sup>

### **Programmes**

- En 1997 le Programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique est créé en 1997 afin de développer un réseau d'entreprises de services d'aide domestique et une clientèle pour ces entreprises. Le budget initial est de 26,4 M\$ pour une année. Il s'agit d'une subvention aux usagers qui payent entre 4 \$ et 10 \$ de l'heure pour des coûts de 14 \$ de l'heure. En 2006-2007, le montant prévu est de 11,1 M\$<sup>5</sup>. Après avoir atteint 48,3 M\$ pour l'année 2004-2005<sup>6</sup>.

- En 1997, les centres de la petite enfance sont créés avec un budget initial de 230 M\$ : cela permet aux parents qui ont une place pour leur enfant de payer 5 \$ par jour par enfant pour des coûts de 24 \$ par jour. À partir de 2003, les parents payent 7 \$ par jour pour des coûts qui dépassent les 30 \$. En 2005-2006, le budget de dépenses de ce programme atteint 1,5 G\$<sup>7</sup>. Soulignons qu'en 2002, l'appui du gouvernement aux CPE « représente environ 85 % de l'aide gouvernementale consacrée à l'économie sociale »<sup>8</sup>.

---

<sup>2</sup> <http://www.ledevoir.com/2004/02/14/47420.html>

<sup>3</sup> Source : Ministère des Finances, 2004, «Budget 2004-2005 : Plan budgétaire», 7 sections.

<sup>4</sup> <http://www.mdeie.gouv.qc.ca> (24 novembre 2006)

<sup>5</sup> [http://www.chantier.qc.ca/uploads/documents/publications/bulletin\\_no\\_32.pdf](http://www.chantier.qc.ca/uploads/documents/publications/bulletin_no_32.pdf)

<sup>6</sup> [http://www.telug.quebec.ca/pls/inteco/rie.entree?vno\\_revue=1&vno\\_numero=39](http://www.telug.quebec.ca/pls/inteco/rie.entree?vno_revue=1&vno_numero=39) (texte no 9)

<sup>7</sup> Conseil du trésor. 2005. « Budget des dépenses 2005-2006. Volume III. Plans annuels de gestion des dépenses des ministères et organismes ». Québec, 206 p.

<sup>8</sup> Gouvernement du Québec. 2003, op. cit., p.14.

- En 1998 est créé Investissement Québec qui administre divers programmes dédiés au financement des entreprises. En 2001, elle a créé une nouvelle filiale, La Financière du Québec. Cette dernière peut octroyer du financement aux petites et moyennes entreprises (PME), mais elle administre aussi le Programme favorisant le financement de l'entrepreneuriat collectif qui privilégie les garanties de prêts mais qui peut octroyer des prêts. Elle gère aussi un Programme favorisant la capitalisation des entreprises de l'économie sociale qui privilégie des prêts. Notons que sur 100 M\$ dédiés au financement des entreprises, La Financière réservait 15 M\$ pour les entreprises d'économie sociale et les coopératives dans le cadre de ces deux nouveaux programmes.<sup>9</sup> Pour le premier programme, en 2005-2006, 87 financements sous forme de garanties de prêts totalisant 15,7 M\$ ont été autorisés. Pour ce qui est du deuxième programme, 85 financements totalisant 3,6 M\$ ont été autorisés en 2005-2006.<sup>10</sup>

## Législation

- En 1984, les coopératives de travailleurs actionnaires sont créées. Une telle coopérative regroupe « les employés d'une compagnie dont le but est d'acquérir et de détenir collectivement des actions de cette compagnie, pourvu que la compagnie fournisse du travail aux membres de la coopérative »<sup>11</sup>. L'objectif est de créer ou de maintenir des emplois et de défendre les intérêts des membres dans la compagnie.

- En 1983, la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) crée le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec, maintenant le Fonds de solidarité FTQ, suite à l'adoption d'une loi à l'Assemblée nationale du Québec. Il s'agit d'un fonds de développement dont l'objectif est la création et le maintien d'emplois au Québec. Il a une obligation légale d'investir un minimum de 60% de ses fonds qui s'élèvent à 6,6 G\$ en mai 2006, dans les PME québécoises.

- En 1997, les coopératives de solidarité sont créées. Elles regroupent au moins deux des trois catégories de membres travailleurs, utilisateurs et de soutien. Elles permettent « de regrouper de façon efficace différentes personnes ayant à cœur une même cause [et] leur fournit les moyens d'atteindre leur objectif commun, grâce au principe éprouvé de la solidarité »<sup>12</sup>.

- En 2001, Capital régional et coopératif Desjardins est créé. Elle offre du capital de développement pour l'ensemble des régions du Québec. Les investisseurs peuvent acquérir un montant maximum de 2 500 \$ en actions par année ce qui donne droit à un crédit d'impôt au Québec de 50 %. Les actions doivent être détenues durant au moins sept ans. À partir de 2006 «au moins 60 % des montants recueillis auprès des investisseurs devront être investis dans des entreprises et coopératives admissibles, et au moins 35 % de ce pourcentage devra être investi dans des coopératives québécoises ou des entreprises localisées dans les régions ressources du Québec.»<sup>13</sup>

---

<sup>9</sup> Investissement Québec, 2002, « Rapport annuel 2001-2002 », 92 p.

<sup>10</sup> Investissement Québec, 2006, « Rapport annuel 2005-2006 », 100 p.

<sup>11</sup> <http://www.mdeie.gouv.qc.ca>

<sup>12</sup> *Ibid.*

<sup>13</sup> <http://www.capitalrégional.com/Fr/societe/mission.html>

- Le *CIRIEC-Canada*<sup>14</sup> (le groupe de travail sur le statut juridique des associations), en collaboration avec *l'ARUC-ÉS*<sup>15</sup> et d'autres partenaires<sup>16</sup>, organisait, en décembre 2002, un séminaire international à Montréal intitulé : « Avenir des associations. De nouvelles lois ? » proposant des pistes de solution en ce qui concerne la législation afin de favoriser l'essor des entreprises d'économie sociale, par exemple, en matière de financement.

## **Régulation**

Le Bureau de l'économie sociale est créé en 2001. Il relève alors du ministère de Finances puis, en 2003, du ministère du Développement économique et régional. À partir de 2004, ce bureau relève du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE). La mission du bureau est de contribuer au développement de l'économie sociale, cependant avec un personnel et des moyens financiers très réduits.

Avec la création de CPE puis des entreprises d'aide domestiques, de nouvelles normes se développent en matière d'offre de services. Par exemple, deux éducatrices sur trois doivent avoir au minimum une attestation d'étude collégiale, ce qui est plus élevé que dans les garderies à but lucratif.

## **Institutionnel**

- Les Corporations de développement économique communautaire (CDÉC) sont établies en 1984 afin de revitaliser des quartiers de Montréal. On en compte maintenant 15 dont quatre sont à l'extérieur de la région de Montréal (Québec, Gatineau, Trois-Rivières et Sherbrooke). Au cours des 20 dernières années, elles ont contribué à modeler une autre façon de pratiquer le développement économique au plan local.

- Les comités régionaux d'économie sociale (CRES) sont créés à la fin de l'année 1995 et ont le mandat d'élaborer le volet « économie sociale » dans la planification stratégique de leur région tout en favorisant la concertation entre les intervenants locaux et régionaux de l'économie sociale. Le mandat des CRES est de promouvoir l'économie sociale, de susciter la création ou la consolidation de projets d'économie sociale, tout en participant aux stratégies de développement des communautés locales et régionales.

- En mars 1996, le gouvernement du Québec invite différents acteurs à participer à une Conférence sur le devenir social et économique du Québec. Deux principaux chantiers sont créés : un sur l'économie et l'emploi incluant l'économie sociale, et un autre sur la réforme des services publics. Un groupe particulier se penche sur les questions entourant l'économie sociale.

- À l'automne 1996, les chantiers présentent leur rapport lors du Sommet sur l'économie et l'emploi. Le Groupe de travail sur l'économie sociale dépose son rapport qui soumet des

---

<sup>14</sup> Centre Interdisciplinaire de Recherche et d'Information sur les Entreprises Collectives.

<sup>15</sup> Alliance de recherche universités-communautés en économie sociale.

<sup>16</sup> Gouvernement du Canada (Industrie Canada), Gouvernement du Québec (ministère des Finances, de l'Économie et de la Recherche), Centre de recherche sur les innovations sociales dans l'économie sociale, les entreprises et les syndicats (CRISES), HEC Montréal (Direction de la recherche), UQÀM (École des sciences de la gestion), Université de Sherbrooke (IRÉCUS).

recommandations destinées à l'ensemble des partenaires du Sommet et au gouvernement du Québec.

- Suite au Sommet sur l'économie et l'emploi, le Groupe de travail sur l'économie sociale est invité à poursuivre ses activités pour une période de deux années. Il est intégré au ministère du Conseil exécutif. Il a un mandat spécifique : soutenir le développement de l'économie sociale et contribuer à la mise sur pied d'une vingtaine de projets devant créer 20 000 emplois sur 3 ans. Il dispose d'une enveloppe de 250 000 \$ à cet effet.

- En 1997, le Groupe s'incorpore sous le nom de Chantier de l'économie sociale.

- En 1997, avec la création des centres locaux de développement (CLD), les Fonds de développement des entreprises d'économie sociale (FDÉES) sont dédiés à l'économie sociale. Les subventions servent pour le démarrage, mais peuvent aussi servir pour la consolidation des entreprises d'économie sociale. En 2001, le montant disponible moyen pour le FDÉES dans 51 CLD sur 111 est de 105 065 \$ (26,5 M\$ avaient été engagés de 1998 à 2000).

- En 1997, est créé le CSMO/ÉSAC devant favoriser et consolider la concertation et le partenariat afin de résoudre les problèmes entourant la main-d'œuvre du secteur de l'économie sociale et de l'action communautaire. Son rôle est notamment de proposer, par la mobilisation et la concertation des principaux acteurs concernés, des mesures précises telles des formations pour des catégories d'individus (jeunes, femmes, personnes immigrantes, personnes handicapées, individus de 45 ans et plus, autochtones) devant permettre le maintien et la création d'emplois. Le gouvernement verse 250 000 \$ au CSMO-ÉSAC pour son fonctionnement depuis 1997.

- En 1999, le Chantier de l'économie sociale devient un organisme à but non lucratif (OBNL). Il favorise la création du Bureau de l'économie sociale en 2001 qui relève alors du ministère de Finances puis, en 2003, du ministère du Développement économique et régional. À partir de 2004, ce bureau relève du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation. Le budget de fonctionnement du Chantier de l'économie sociale en provenance du gouvernement du Québec est de 250 000 \$ annuellement pour les exercices de 1996 à 1997 et 1997 à 1998, puis de 1998 à 2003, il varie entre 325 000 \$ et 450 000 \$ annuellement. En 2004, le gouvernement du Québec s'engage à verser à cette fin 450 000 \$ par années durant trois ans.

## **Société civile**

- En 1983, le Fonds de solidarité FTQ est créé dans un contexte de crise économique.

- En 1988, le Forum pour l'emploi est créé et regroupe les principaux réseaux de partenaires socioéconomiques concernés par le développement de l'emploi au Québec : milieux coopératif et financier, des affaires, syndical, de l'éducation et de la formation, municipal, local et régional et sociocommunautaire. Ses activités prennent fin en 1998.

- Avec les années 1990, encore une fois dans un contexte de crise économique, les acteurs se mobilisent autour d'objectifs socioéconomiques favorisant la participation citoyenne.

- En 1995, la Marche des femmes contre la pauvreté, du Pain et des Roses, favorise le déclenchement d'une vague d'économie sociale au Québec. En mai, 850 femmes entreprennent une marche de 200 km vers le Parlement du Québec afin d'y déposer neuf demandes dont une concernait l'établissement d'un programme d'infrastructures sociales avec des emplois accessibles aux femmes. Notamment, les groupes de femmes voulaient que l'action communautaire soit reconnue comme une composante importante du développement économique et social, et que leur participation à la vie collective soit reconnue comme étant un apport majeur au développement économique et social du Québec. Ces femmes voulaient aussi faire valoir l'importance du soutien de l'action communautaire dans le développement de l'économie dominante. Suite à leurs revendications, le gouvernement du Québec s'engage à verser 225 M\$ sur cinq années.

- Cela engendrera l'émergence de nouveaux secteurs (tourisme, culture, périnatalité, etc.) et acteurs de l'économie sociale (RISQ, ARUC-ÉS, FondAction, etc.)

- En 2004, une coalition continentale d'acteurs de l'économie sociale et de l'économie communautaire (North American Network for a Solidarity Economy ou NANSE) prend forme. Des réseaux et des individus cherchent à bâtir une économie solidaire.

### **Recherche-action**

- L' Alliance de recherche universités-communautés en économie sociale (ARUC-ÉS) est créée en janvier 2000. Elle est constituée de membres du milieu universitaire et de différents milieux d'intervention impliqués dans le développement de l'économie sociale au Québec. Elle compte six partenaires principaux, une vingtaine de partenaires sectoriels et spécialisés et plus d'une trentaine d'autres organisations qui sont tous associés à ses travaux. Une trentaine de professeurs de quatre universités participent à ses travaux, mais aussi des professeurs affiliés à d'autres universités sur une base individuelle.

- Le Réseau québécois de recherche partenariale en économie sociale (RQRP-ÉS) est créé en 2005, il regroupe les pôles régionaux d'économie sociale et les universités de huit régions du Québec qui effectuent des recherches sur une base territoriale.

**Tableau 1** Conditions préalables à l'institutionnalisation de l'économie sociale

	Les années 1980	Les années 1990	Les années 2000
Fiscalité	-1983: crédit d'impôt de 35 %, aux niveaux provincial et fédéral, pour les investissements dans des fonds de travailleurs - 1985: Régime d'investissement coopératif (RIC) (déduction maximale de 150 %)		- Le crédit d'impôt est réduit à 15 %, aux niveaux provincial et fédéral, pour les investissements dans des fonds de travailleurs - Pour le RIC, déduction de 125 % en 2006, mais 165 % pour les coopératives de travailleurs actionnaires
Programmes		- 1997: services aux personnes, Programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique - 26,4 M\$ (11,1 M\$ en 2006) : subvention aux usagers qui payent entre 4 \$ et 10 \$ de l'heure (coûts de 14 \$ de l'heure ) - 1997: centres de la petite enfance - 230 M\$ : 5 \$ par jour par enfant pour des coûts de 24 \$ par jour (à partir de 2003, les parents payent 7 \$ par jour) -1997: Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail (410 M\$ dont 11,4 M\$ pour les entreprises d'économie sociale) - 1999: Programme d'aide aux entreprises d'économie sociale oeuvrant dans le secteur de la gestion des matières résiduelles (23,4 M\$ de 1999 à 2004 ; 5,7 M\$ de 2005 à 2008) - Programme de soutien aux regroupements sectoriels en économie sociale (6 M\$ de 1999 à 2002)	- Services aux personnes, Programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique –36 M\$ en 2002-2003 et 48,3 M\$ en 2004-2005, 11,1 M\$ en 2006-2007 - Centres de la petite enfance : 1,5 G\$ en 2006-2007 -Investissement Québec: Programme favorisant le financement de l'entrepreneuriat collectif (15,7 M\$ en 2005-2006; garanties de prêt) et Programme favorisant la capitalisation des entreprises de l'économie sociale (3,6 M\$ en 2005-2006; prêts) - Logement social: 700 M\$ (2004-2007)
Législation	- 1984: coopératives de travailleurs actionnaires - 1983: Fonds de solidarité FTQ	- 1997: coopératives de solidarité (reconnaissance du rôle des parties prenantes)	2001: La Financière (fonds d'investissement pour les entreprises sociales au Québec - Investissement Québec) 2001: Capital régional et coopératif Desjardins 2004: nouvelle loi sur les associations - 2000: création du Bureau d'économie sociale au ministère des Finances, transféré au ministère du Développement économique et régional en 2003, puis MDEIE-
Régulation			Normes: centres de la petite enfance, services aux personnes telle l'aide domestique (formation du personnel, par exemple)

Conditions préalables à l'institutionnalisation de l'économie sociale (suite)

	Les années 1980	Les années 1990	Les années 2000
Institutionnel	- CDÉC (Québec): établies en 1984 afin de revitaliser des quartiers (corporations de développement économique communautaire)	- 1995: Comités régionaux d'économie sociale (CRES) - 1996: Conférence sur le devenir économique et social du Québec; création de deux groupes de travail sur l'économie et l'emploi (incluant l'économie sociale: Groupe de travail sur l'économie sociale) et sur la réforme des services publics - 1996: les groupes de travail présentent leur rapport lors du Sommet sur l'économie et l'emploi: le groupe de travail sur l'économie sociale est invité à poursuivre ses travaux pour une période de 2 ans - 1996: ce groupe est intégré au ministère du Conseil exécutif du gouvernement du Québec - 1997: il devient le Chantier de l'économie sociale - 1997: centres locaux de développement et fonds de développement de l'économie sociale (26,5 M\$ investis de 1998 à 2000 par 55 CLD sur 111 ; 80 M\$ de 1998 à 2004) - 1997: Comité sectoriel de main-d'œuvre/Économie sociale et action communautaire (formation de la main-d'œuvre)-1999: le Chantier devient autonome sous la forme d'un OBNL constituant un réseau de réseaux (450 000 \$ par année)	
Société civile	- 1988: forum pour l'emploi aux plans national et régional (patronat, syndicats, organisations communautaires, universités et administrations locales)- Mobilisation autour d'objectifs socioéconomiques - Participation citoyenne - Fonds de solidarité FTQ	- Mobilisation autour d'objectifs socioéconomiques - Participation citoyenne - 1995: Marche des femmes contre la pauvreté, du Pain et des roses	- Mobilisation autour d'objectifs socioéconomiques - Participation citoyenne- Émergence de nouveaux secteurs et acteurs de l'économie sociale- 2004: coalition continentale d'acteurs de l'économie sociale et de l'économie communautaire (North American Network for a Solidarity Economy ou NANSE) - 2000: Alliance de recherche universités-communautés en économie sociale- Aide technique- Apprentissage collectif - Visibilité publique - 2005 : Réseau québécois de recherche partenariale en économie sociale (RQRP-ÉS)
Recherche-action			

**Tableau 2** Rôle prépondérant de l'État dans le financement de l'économie sociale

Financement (État)	Programme (État)	Législation (État)	Formation et recherche (État)	Autres initiatives (État, acteurs)	Micro-crédit (État)
--------------------	------------------	--------------------	-------------------------------	------------------------------------	---------------------

					collectifs, individus)	
Investissement Québec	19,3M\$ en 2005-2006					
Fonds de lutte contre la pauvreté	11,4 M\$ de 1997 à 2003					
FDEÉS	80 M\$ investis de 1997 à 2004 par les CLD					
RISQ	7,3 M\$ investis de 1997 à 2005					
Aide domestique		11,1 M\$ de 2006 à 2007				
Gestion des matières résiduelles.		5,7 M\$ de 2005 à 2008				
Entreprises adaptées		48,4 M\$ en 2006-2007				
CPE		1 568,7 M\$ en 2005-2006				
RIC			200 M\$ de 1985 à 2003 (par les individus)			
CSMO/ÉSAC				250 000 \$ du gouv. du Québec/an		
CRISES				8,9 M\$ en 2006 (diverses instances)		
ARUC-ÉS				300 000 \$ par année de 2000 à 2004		
FilAction					7 M\$ de 2001 à 2006	
Caisse d'économie solidaire					250 M\$ dans des projets collectifs en 2005	
Fiducie					53,5 M\$ à investir (Chantier de l'économie sociale : 450 000/an de 2004 à 2007)	
RQCC						3,1 M\$ en prêts de 2000 à 2005